

Office of the Integrity Commissioner



NB : Ces fonctions fonctionnent lorsque le formulaire est ouvert dans Adobe Acrobat.

DÉCLARATION DE L'EMPLOYÉ DU CABINET D'UN MINISTRE CONCERNANT LES DONS ET AVANTAGES PERSONNELS REÇUS

En tant que fonctionnaire travaillant dans le cabinet d'un ministre, il vous est interdit d'accepter un don ou un avantage personnel offert par une personne, un groupe ou une entité qui a des rapports avec la Couronne, qui fournit des services à cette dernière ou qui cherche à faire affaire avec elle.

Il n'y a que quelques exceptions à cette règle.

Les seuls dons qu'un fonctionnaire peut accepter sont ceux dont une personne raisonnable conclurait :

- qu'ils ne visent pas à influencer le fonctionnaire,
- qu'ils ont une valeur symbolique,
- qu'ils sont offerts par mesure de courtoisie ou d'hospitalité, et
- qu'ils sont raisonnables dans les circonstances.

Vous pouvez contacter le Bureau au 416-314-8983 ou integrity.mail@oico.on.ca pour lui demander conseil à propos d'un don ou d'un avantage personnel qui vous est offert.

Veillez remplir et soumettre le présent formulaire si vous avez reçu un don ou un avantage personnel à titre d'employé du cabinet d'un ministre.

Prénom		Nom de famille	
Téléphone		Courriel	
Titre		Ministère	

Date de réception (jj/mm/aaaa)	Nom du donneur	Description du don ou de l'avantage reçu	Valeur (si connue)



Décrivez les circonstances dans lesquelles chacun des dons et avantages énumérés ci-dessus vous a été donné.

Je déclare ce qui suit :

En soumettant le présent formulaire au Bureau du commissaire à l'intégrité, j'honore mon obligation de faire rapport des dons et avantages que je reçois en ma qualité d'employé du cabinet d'un ministre, conformément au paragraphe 4 (3) du Règlement de l'Ontario 382/07.

Date :

NB : Ces fonctions fonctionnent lorsque le formulaire est ouvert dans Adobe Acrobat.

Pour soumettre votre formulaire, cliquez sur « Envoyer par courriel ». Un message accompagné du formulaire en pièce jointe s'ouvrira automatiquement. Vous pouvez ajouter en pièce jointe tout autre document à l'appui.